

A woman with dark hair pulled back, wearing a dark, textured coat, stands in a field of tall, green grass. The background is a clear blue sky. The image is partially obscured by a large white rectangular area on the right side, which contains the text.

Scam*

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
ET DE
TRANSPARENCE
2020

SOMMAIRE

Le statut juridique

La Scam est une société civile à capital variable créée en 1981 et agréée par le ministère de la Culture conformément au Code de la propriété littéraire et artistique.

Les décisions concernant la gestion, la répartition des droits et l'action culturelle menées par la Scam sont prises par son conseil d'administration, composé de 22 auteurs et autrices élus par l'assemblée générale et représentant les différents genres d'œuvres gérés par la Scam.

En outre, le président du comité belge est administrateur de droit.

Ces membres du conseil d'administration élisent en leur sein le ou la présidente. Le directeur général, co-gérant de la société, assure la bonne exécution des décisions du conseil d'administration, assisté du directeur général adjoint et du délégué général du comité belge et de la déléguée générale du comité canadien. Sous l'autorité du directeur général, Hervé Rony, plus de cent salariés travaillent au service des auteurs et des autrices.

France
5, Avenue Velasquez
75008 Paris
+33 1 56 69 58 58
communication@scam.fr
scam.fr

Belgique
Rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
+32 2 551 03 20
infos@scam.be
scam.be

Canada
Bureau 605
4446 Boulevard Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
+1 514 738 88 77
info@scam.ca
scam.ca

L'ÉDITORIAL 4

1—
LES TEMPS FORTS
DE L'ANNÉE 6

2—
LES AUTEURS
ET LES AUTRICES 10

3—
LES ŒUVRES 12

4—
LES DROITS
D'AUTEUR 13

5—
LA GESTION 20

6—
L'ACTION
CULTURELLE 26

7—
L'ACTION
SOCIALE 29

8—
LA SCAM
BELGIQUE
ET LA SCAM
CANADA 31

9—
LES ORGANES
SOCIAUX 33

Rapport présenté par Hervé Rony,
directeur général-gérant de la Scam,
approuvé par le conseil d'administration
du 16 avril 2021 en présence de
Lise Blanchet, Brigitte Chevet,
Leïla Djitli, Stéphanie Elbaz,
Amalia Escriva, Colette Fellous,
Geneviève Guillaume Guicheney,

Patrick Jeudy, Alain Kruger, Rémi Lainé,
Alain Le Gouguec, Virginie Linhart,
Renaud Maes, Marie Mandy,
Laëtitia Moreau, Emmanuel Moreau,
Benoît Peeters, Jérôme Prieur.
Étaient représentées : Brigitte Hansen,
Sonia Kronlund, Karine Le Bail,
Bénédicte Van der Maar.

Design graphique:
ABM Studio

L'ÉDITORIAL
DE LA
PRÉSIDENTE
ET DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

Laëtitia
Moreau

&

Hervé
Rony



Quand la réalité dépasse la fiction

L'exercice qui s'achève a été exceptionnel à bien des titres. Un exercice où le réel a dépassé la fiction. Et nous avons su faire face, et surtout faire preuve de solidarité. Le conseil d'administration a ainsi voté l'abondement d'un fonds exceptionnel pour aider les auteurs et les autrices en difficulté du fait de la crise sanitaire. Un effort sans précédent a été consenti, 1 million d'euros débloqué dont 750 000 pris sur les sommes dites *irrépartissables*, permettant d'aider près de 600 autrices et auteurs.

Le conseil a aussi voté le relèvement du plafond des avances qui, désormais, peuvent atteindre 90 % des droits.

Solidarité, mais aussi adaptabilité.

D'une part, celle des salariés de la Scam qui ont su, en un temps record et avec professionnalisme, passer en télétravail pour poursuivre leur mission auprès des membres. D'autre part, celle des

auteurs et des autrices qui participent à la vie de notre maison; nous ne comptons plus les heures de discussion en ligne pour les commissions, les jurys, les groupes de travail, les conseils d'administration...

Et tout a continué de fonctionner. Gratitude donc pour cet effort collectif à la hauteur des enjeux. Gratitude aussi pour ce souffle renouvelé d'envie de collectif que les autrices et les auteurs ont manifesté tout au long de ces deux années de mandat, avec l'envie d'être force de proposition.

Malgré les circonstances, plusieurs chantiers professionnels ont été initiés au cours de ces deux années, il appartient désormais au nouveau conseil d'administration de les faire aboutir.

Au-delà du choc humain créé par cette crise, la situation économique de la Scam a été cependant moins dramatique que nous pouvions le craindre. Les difficultés de beaucoup de nos membres, contraints à reporter, parfois à annuler leurs projets, ne se sont pas répercutées sur le niveau des droits versés par les chaînes publiques ou les services par abonnement. Ce sont surtout évidemment les diffuseurs privés, financés par la publicité, qui ont été affectés. La Scam a aussi pu signer de nouveaux contrats pour le compte de ses membres.

C'est en 2021 que certains droits vont baisser.

La Scam reste donc mobilisée pour soutenir ses auteurs et autrices. Elle le fait sur le plan économique, elle le fait aussi auprès des pouvoirs publics français et européens, avec les autres organisations professionnelles, pour la défense du droit d'auteur, le financement de la création et l'amélioration de la situation sociale, souvent préoccupante, des auteurs et des autrices.

Cette année nous a souvent déroutés, fatigués, éprouvés aussi car nous avons perdu nombre de nos amis et amies, auteurs et autrices qui parfois étaient des phares dans nos professions. Nous avons une pensée chaleureuse pour eux et leur famille. Nous leur rendrons hommage dès que nous le pourrons car nous espérons bien nous retrouver pour profiter des uns, des unes et des autres, en vrai, *in praesentia*, et rouvrir notre maison pour y sentir battre son pouls, celui de la création et de l'information, celui du réel. La crise ne fait que renforcer cette mission.

La commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins

Comme l'ensemble des organismes de gestion collective (OGC),

la Scam est soumise depuis 2001 aux vérifications de la commission de contrôle des OGC. En 2020, son contrôle a porté sur «le suivi des recommandations émises en 2017 sur la répartition des droits»

et sur «les conséquences de la crise sanitaire sur les OGC». La commission de contrôle publiera les résultats de ses contrôles dans son 18^e rapport annuel, qui sera présenté à l'assemblée générale.



1—

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

ci-contre **Amandine Casadamont**

Prix de l'œuvre sonore

Chasseurs, 59', diffusion le 3 mars 2019, sur France Culture (L'Expérience)

— Covid: la Scam aux côtés des auteurs et des autrices

La Scam a agi sur tous les fronts, écoutant les besoins des auteurs et autrices tout en agissant au mieux auprès des pouvoirs publics. Elle s'est investie tant dans l'élargissement et l'adaptation du fonds de solidarité national que dans la mise en place de fonds sectoriels.

*** Fonds de solidarité national: pour les auteurs/autrices aussi!**

Dès les premières mesures de restriction liées à la crise sanitaire, le gouvernement a mis en place un fonds de solidarité dont l'objectif est de fournir aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux indépendants une aide mensuelle défiscalisée. La Scam, aux côtés de plusieurs autres organisations, a rapidement agi auprès des pouvoirs publics pour que les artistes-auteurs puissent en bénéficier. Le formulaire *ad hoc* a été mis en place avec beaucoup de retard et quelques anomalies mais, à force d'interpellations, la Scam a obtenu gain de cause.

*** Fonds «Scam Covid-19»: répondre aux urgences**

Dès le premier confinement, la Scam a mis en place un fonds pour apporter un soutien financier à ses membres fragilisés par la crise sanitaire. Doté de 850 000 €, il a permis d'aider 375 auteurs au cours de l'année 2020, pour une aide moyenne de 1 700 euros. Le solde non attribué en 2020 est reporté en 2021. Beaucoup d'auteurs, notamment ceux et celles déclarant leurs droits d'auteur en traitements et salaires se sont tournés vers ce fonds en complément ou en substitution des mécanismes d'aides publiques, compte tenu des dysfonctionnements du fonds de solidarité national à leur égard.

*** Avances sur droits: trésorerie bienvenue**

La Scam a relevé le plafond des avances sur droits consenties à ses membres. Elles ont ainsi été portées à 90% des droits à verser aux personnes qui en ont fait la demande.

*** Fonds sectoriels: s'adapter aux professionnels**

La Scam a mis en place ou participé à plusieurs fonds sectoriels en lien avec d'autres institutions:

Le fonds Scam/CNC:

entièrement mis en œuvre et géré par la Scam via un formulaire en ligne dès la fin mars, avec le financement du CNC, ce fonds a bénéficié, au titre de l'année 2020, à 222 auteurs et autrices de l'audiovisuel qui ont perçu au total près de 800 000 €, soit une moyenne de 3 552 € par personne sur la période de mars à décembre;

Le fonds SGDL/CNL:

mis en place par la Société des gens de lettres (SGDL) et le Centre national du livre (CNL) a disposé d'un million d'euros d'aides (dont 150 000 € de la Scam) pour les auteurs et autrices de livres (photo et illustration comprises). Outre sa contribution financière, la Scam a participé à la commission en charge de l'attribution des aides;

Le fonds radiophonique (Scam/DGMIC):

la Scam a noué un partenariat avec la Direction générale des médias et industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture pour proposer une aide aux auteurs et autrices du répertoire sonore.

La Scam a lutté pour que ces aides sectorielles soient défiscalisées à l'instar des aides du fonds de solidarité national. Avec plusieurs organisations, la Scam a porté un amendement au Projet de loi de finance 2021 que le Parlement n'a malheureusement pas adopté, suivant l'avis du gouvernement.

— Couverture sociale des auteurs : un flop et deux avancées

★ Le 1^{er} janvier 2020 a marqué le basculement complet de la collecte des cotisations, jadis assurée par l'Agessa et la Maison des artistes (MDA) pour les auteurs et autrices de la Scam, vers l'Ursaff Limousin. Ce transfert de compétences a généré de nombreux dysfonctionnements et inerties pénalisant la population affiliée dont la Scam s'est faite l'écho auprès des pouvoirs publics.

★ Un décret a permis de moderniser la liste des activités pouvant relever du régime de sécurité sociale du droit d'auteur. Ainsi que la Scam l'a fait valoir, ce texte intègre plus fidèlement les activités qui sont aujourd'hui le quotidien des auteurs et autrices comme l'accompagnement des œuvres, les indemnités de jury, les lectures publiques...

★ À la suite de négociations menées avec les sociétés de production audiovisuelle sous l'égide du CNC, les cotisations dues au titre du RAAP (retraite complémentaire des auteurs/autrices) par les documentaristes sous contrat avec une société de production audiovisuelle, sont prélevées à la source depuis le 1^{er} avril 2020 et prises en charge à 25 % par leur société de production.

— Chartes des usages professionnels : un travail au long cours

Lors du Fipadoc 2020, a été signée une nouvelle version de la charte des usages professionnels des œuvres audiovisuelles relevant du répertoire de la Scam avec l'ajout utile d'un glossaire documentaire permettant d'avoir un langage commun dans la profession. Parallèlement, la Scam a relancé les discussions sur une charte tripartite avec les syndicats de producteurs et France Télévisions, mais aussi la Boucle documentaire, la Garrrd et la SRF, pour mieux encadrer les relations professionnelles autour des œuvres préachetées par le groupe public.

— Rémunération des documentaristes : une étude qui fera date

L'étude « Réalités de la rémunération des documentaristes », menée par Addoc en partenariat avec la Scam, a été présentée le 21 septembre. Réalisée à partir de données anonymes fournies par le CNC (un panel représentatif de documentaires soutenus à la production par le Fonds de Soutien Audiovisuel entre 2017 et 2019) cette étude, d'une ampleur inégalée et reconnue par la profession, analyse la rémunération des documentaristes sous différents angles : type de diffuseur, coût et durée des films, composition de l'équipe artistique et technique, temps de travail...

— Rémunérations des traductrices et traducteurs : des chiffres sur des maux

528 traductrices et traducteurs ont répondu au questionnaire de la Scam élaboré en partenariat avec l'Ataa (Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel) et le Snac (Syndicat national des auteurs-compositeurs). L'étude révèle une profession majoritairement féminine, de mieux en mieux formée et néanmoins confrontée à la dégradation constante de sa rémunération et de ses conditions de travail.

— Projet de loi audiovisuel, directives SMA et Droit d'auteur : l'Arlésienne

Un projet de loi « audiovisuel » de grande ampleur qui devait inclure la transposition de trois directives européennes (« SMA », « Droit d'auteur » et « CabSat 2 ») ainsi qu'une réforme de la gouvernance de l'audiovisuel public, la fusion du CSA et de l'Hadopi et des mesures de lutte contre le piratage, a été brutalement interrompu par le confinement en mars. Ce sont finalement des ordonnances qui reprendront les acquis du projet et transposeront les directives européennes. La Scam reste vigilante tout au long du processus de leur adoption ainsi que sur les décrets qui viendront les compléter.

— Rapport de Bruno Racine : on attend encore la suite...

Le rapport « L'auteur et l'acte de création » a été remis par Bruno Racine à Franck Riester, ministre de la Culture, le 24 janvier 2020. Ce rapport fait le constat d'une paupérisation générale des auteurs et autrices et propose une série de mesures pour assurer la défense de leurs intérêts. Dans la suite de ce rapport, une mission parlementaire et plusieurs réunions ont été organisées par le ministère auxquelles la Scam a activement participé. La Scam défend en particulier l'harmonisation des régimes sociaux et fiscaux des auteurs, de même qu'un meilleur encadrement des pratiques contractuelles et des rémunérations qui sont les points clefs de l'amélioration de la situation des auteurs et des autrices.

— **Fond d'aide à la création sonore :
une idée Scam qui germe...**

Le rapport de François Hurard et Nicole Phoyu-Yedid (inspection générale des affaires culturelles du ministère de la Culture) relatif à l'écosystème de l'audio à la demande a été publié en novembre 2020. Préalablement et à l'invitation de la Scam, les deux rédacteurs du rapport sont venus en présenter les enjeux au Festival Longueurs d'ondes à Brest. La Scam, qui demandait de longue date la mise en place d'un tel fonds, a salué la qualité du rapport et du dispositif de soutien ambitieux proposé, en rappelant cependant qu'il devrait pouvoir bénéficier à un maximum d'auteurs/autrices, de l'audio à la demande... mais aussi linéaire. La Scam reste attentive à la mise en œuvre de ce projet qu'elle a initié.

— **Contribution à l'audiovisuel public :
un combat sans fin**

À l'occasion du vote du projet de loi de finances 2021, la Scam a une nouvelle fois sensibilisé les pouvoirs publics sur la contribution à l'audiovisuel public (CAP). S'appuyant sur une brochure intitulée «Budget audiovisuel public: Il est temps d'avoir les moyens de ses missions», et sur une tribune parue dans le *Journal du dimanche* en octobre, la Scam a rappelé que ce financement reste inférieur à la moyenne des voisins européens. L'audiovisuel public est un enjeu démocratique crucial, c'est pourquoi la Scam milite pour une réforme et une revalorisation de la contribution. L'audiovisuel public (France TV, Radio France...) ne dispose pas de moyens suffisants pour, à terme, investir à la fois dans la production linéaire et numérique.

— **Proposition de loi «sécurité globale» :
attention danger!**

La proposition de loi a été introduite à l'Assemblée nationale en octobre et adoptée en séance publique le 24 novembre. L'article 24 de la proposition de loi prévoyait d'intégrer dans la loi du 29 juillet 1881, un article visant à pénaliser la diffusion d'images de membres des forces de l'ordre quand elle est motivée par une «intention malveillante». Ce texte a provoqué une levée de boucliers de la part des syndicats, fédérations de journalistes, organismes non gouvernementaux auxquels la Scam s'est associée en interpellant les pouvoirs publics. La Scam reste mobilisée dans la poursuite du processus législatif au premier semestre 2021.

— **Europe: solidarité et coordination de rigueur**

Les réunions avec les fédérations européennes de sociétés d'auteurs dont la Scam est membre (SAA, Gesac) se sont poursuivies malgré le confinement. Les échanges ont essentiellement porté sur les différents types de soutiens mis en place en Europe pour aider les auteurs et autrices dans la crise.

La concertation règne également entre les organisations professionnelles pour informer les instances européennes avant l'adoption, courant 2021, des lignes directrices relatives à l'application de l'article 17 de la directive Droit d'auteur qui responsabilise les plateformes sur la publication de contenus protégés par le droit d'auteur.



2 — LES AUTEURS ET LES AUTRICES

47 957 membres
37% de femmes
63% d'hommes

**1 859 nouveaux auteurs
et autrices ont rejoint
la Scam en 2020 afin
de percevoir leurs droits.
La Scam compte désormais
47 957 ayants droit,
dont 645 sont au Canada
et 3 480 en Belgique.**

ci-contre **Sandra Reinflet**

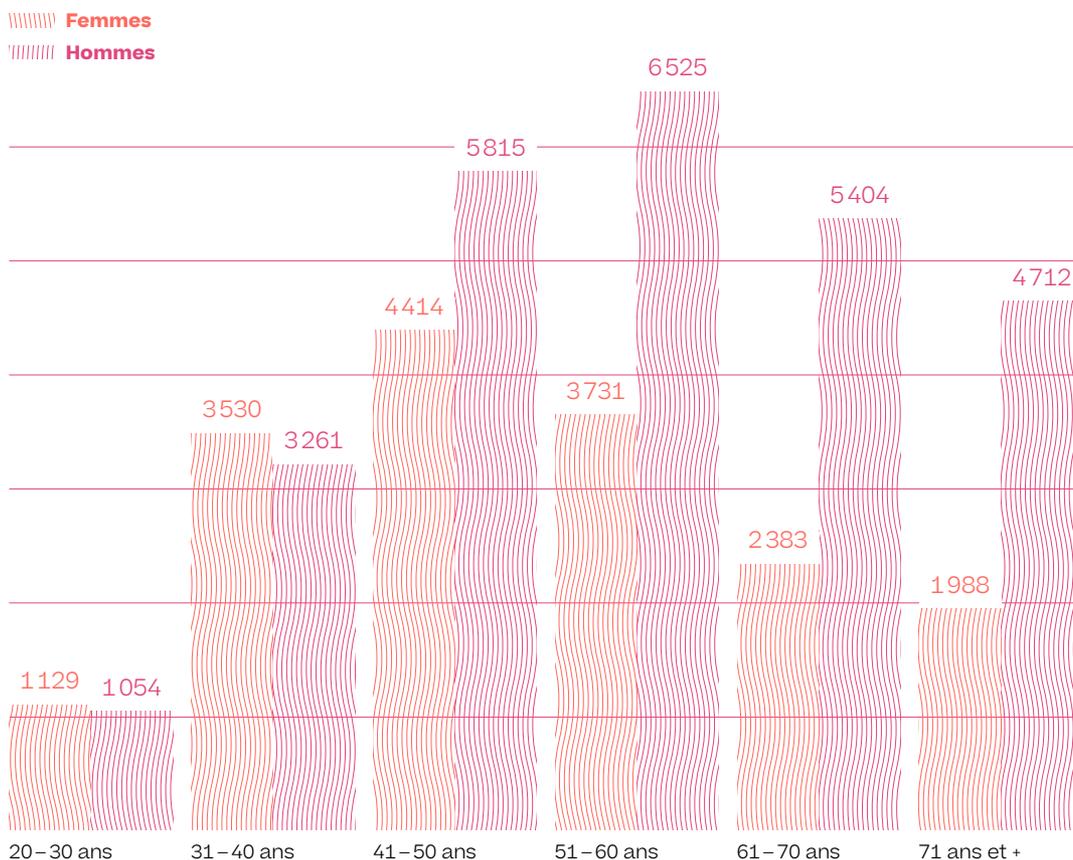
Prix Roger Pic

Voie.X, artistes sous contraintes, 2019

Pyramide des âges des membres

Si les femmes ne représentent que 37% de la population Scam, elles sont cependant 45% parmi les nouvelles adhésions.

Près de 70% des membres œuvrent dans l'audiovisuel (télévision, plateformes, web...), plus de 16% dans le répertoire sonore (radio et podcast), alors que le répertoire de l'écrit représente près de 12,5% avec près de 5 500 membres. Un quart des membres œuvre dans plusieurs répertoires (cf. tableau page 19).



43,7% des membres de la Scam ont moins de 50 ans, la proportion atteint 84,6% parmi les nouveaux membres. La tranche d'âge 20 à 30 ans est celle qui a connu la plus forte progression (+ 11%) entre 2019 et 2020.

49,8% des membres ont le grade de sociétaire (46,4% pour les femmes) et 50,2%

celui d'adhérent (53,6% pour les femmes). Pour rappel, ce grade n'a aucune incidence sur le calcul des droits versés. Le grade pondère uniquement le nombre de voix dont dispose chaque membre pour voter aux assemblées générales et son éligibilité aux instances de la Scam.



3 — LES ŒUVRES

Les documentaires, les reportages, les magazines, les chroniques, les tutoriels... diffusés sur toutes les chaînes de télévision et de radio mais aussi du web, qu'elles soient locales, nationales, voire même internationales, publiques ou privées, constituent la part primordiale du répertoire de la Scam. Les traductions d'œuvres audiovisuelles étrangères, les photographies, les dessins et illustrations sont également à son catalogue, tout comme les œuvres écrites dans toute leur diversité. Oui, le répertoire de la Scam est vaste et il s'enrichit chaque année des nouvelles œuvres déclarées par les auteurs et les autrices pour percevoir leurs droits. En 2020, la Scam n'a refusé aucune demande d'utilisation de son répertoire (article R.321-14 3° du CPI).

138 968 œuvres audiovisuelles ont ainsi été déclarées au répertoire de la Scam en 2020 soit une baisse de 41% due aux déclarations massives enregistrées l'année précédente avec l'adhésion de nombreux vidéastes du web. L'essentiel des déclarations concerne des exploitations effectuées en 2019 et 2020. Le répertoire de la Scam est désormais constitué de 1 275 886 œuvres audiovisuelles.

14 184 déclarations d'œuvres radiophoniques ont été enregistrées en 2020, en baisse de 1% par rapport à 2019, portant ainsi à 170 674 le nombre total de déclarations.

12 467 autrices et auteurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'une répartition de droits au titre de la copie privée, de la reprographie et du droit de prêt. La Scam leur verse aussi des droits pour leur participation aux documentaires et entretiens de la télévision et de la radio.

1 341 auteurs et autrices d'images fixes (photographies, dessins...) ont bénéficié de droits d'auteur.

93 % des déclarations d'œuvres ont été effectuées en ligne (presque 100% pour les vidéastes du web).



4—

LES DROITS D'AUTEUR

Les périodes de confinement ont donné aux écrans et aux médias une place inégalée dans le quotidien de la population. Non seulement, la télévision a connu une seconde jeunesse mais la connectivité apportée par les réseaux haut débit a permis à chacune et chacun, toutes générations confondues, de s'évader, de découvrir de nouveaux canaux de diffusion et de nouvelles formes de créations audiovisuelles et sonores en ligne.

page de gauche Stéphane Manchematin

ci-contre Serge Steyer

Prix de l'œuvre audiovisuelle

L'esprit des lieux, 1h30', Les Films de la pluie, ViàVosges, 2018

On l'annonçait délaissée par le public, en particulier des plus jeunes, mais force est de constater que la télévision, publique ou privée, de la TNT ou thématique, a fait preuve d'une résilience hors normes l'an passé. La durée individuelle passée devant son écran de télévision a atteint un nouveau record avec 3h58' par jour, quand le temps de connexion à Internet progressait fortement à 2h25' par jour selon Médiamétrie. À la fois, premier loisir des Françaises et Français mais aussi média d'information et d'éducation, toutes les télévisions ont adapté leur programmation pour répondre aux bouleversements générés par la crise sanitaire; le plus bel exemple étant France 4, devenue en l'espace de quelques semaines, la première salle de classe du pays avec la mise à l'antenne de cours baptisés «Lumni».

Dans ce contexte inédit, la réalité économique fut cependant plus contrastée. D'un côté, la résistance des ressources de l'audiovisuel public a permis à la Scam de consolider le niveau des perceptions de droits pour les auteurs et autrices, grâce au nouvel accord conclu avec France Télévisions début 2020. D'un autre côté, les groupes de médias privés ont subi, bien que leurs audiences aient sensiblement progressé, une baisse historique de leurs recettes publicitaires, supérieure à 10%, ce qu'ils n'avaient pas connu même pendant la crise économique de 2008. La Scam, partenaire de ces groupes, a mécaniquement enregistré une baisse dans les mêmes proportions de ses perceptions de droits d'auteur.

Cette situation a renforcé la concurrence entre les diffuseurs traditionnels et les Services de médias audiovisuels à la demande (SMAD). En décembre, plus d'un foyer sur deux souscrivait à une offre de vidéo à la demande par abonnement (VàDA). En conséquence, la Scam a renégocié et adapté son partenariat avec Netflix, au moment même où le service connaissait une augmentation de près de 40% du nombre de ses utilisateurs mensuels. Par ailleurs, la Scam salue le développement des services français comme Canal+Séries et Salto, avec lesquels des accords de licence ont pu être conclus. Les négociations vont se poursuivre, notamment avec Amazon Prime Video et Disney+, afin que les auteurs et autrices soient associées à leur succès, reflétant celui des œuvres du réel, toujours plus présentes dans les offres proposées aux publics.

Média de la mobilité avant l'heure car principalement écoutée en voiture, la radio a, quant à elle, perdu deux millions d'auditeurs en un an d'après les résultats d'audience. Bousculés dans leurs habitudes, les publics se sont reportés sur d'autres activités et d'autres médias. Radio France a su néanmoins se démarquer tant en matière de parts d'audience qu'en volume d'écoutes de ses programmes en *replay* et de création de podcasts dits natifs. Les services de *streaming* audio ont connu un accroissement significatif de la durée d'écoute grâce au format

Des audiences records... mais un marché publicitaire en berne

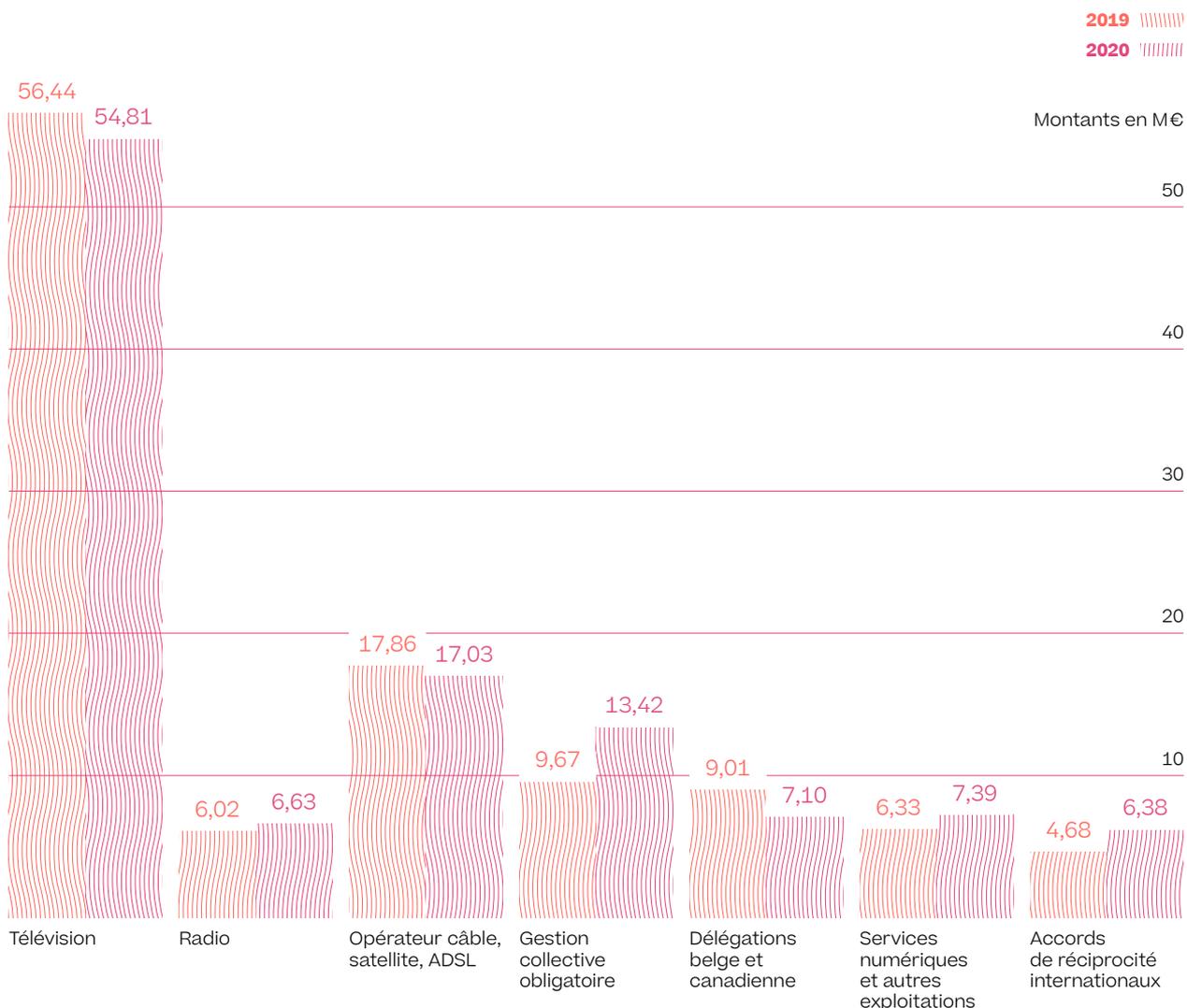
des podcasts qui ont séduit les publics. Cette nouvelle forme de création, caractérisée par sa liberté de ton et sa facilité d'écoute, nourrit la diversité des écritures et permet de porter d'autres regards sur le monde. Faisant valoir les intérêts des auteurs et autrices, la Scam a signé plusieurs contrats avec des studios de podcast natif les plus actifs du secteur (Binge, Bababam, Louie Media, Nouvelles Ecoutes et Slate) permettant ainsi de rémunérer les créateurs au titre de la diffusion de leurs œuvres. Par ailleurs, la Scam salue les accords signés par Radio France auprès des agrégateurs de podcasts (Deezer, Spotify et Podcast Addict) qui lèvent partiellement une ambiguïté sur leur responsabilité en matière de juste rémunération des auteurs/autrices de podcasts, contributeurs de leur succès d'audience.

Le développement de ces nouveaux usages confirme la pertinence et l'efficacité du dispositif de la rémunération pour copie privée sur les supports de stockage. La fermeture de certains commerces n'a pas empêché les publics d'acquérir des *smartphones* (67% des collectes de copie privée en 2020) et des tablettes tactiles permettant de copier des œuvres (audiovisuelles, textes, sons, photos, dessins...) et donc de rémunérer les auteurs et les autrices de tous les répertoires gérés par la Scam.

Face à cette diversification des modèles économiques, à la fragmentation des usages, à la dissémination des œuvres, à la multiplication des écrans connectés (7,1 écrans par foyer fin 2020!), la gestion collective des droits d'auteur apparaît plus que jamais comme efficace, pertinente et juridiquement sûre pour les exploitants. Fondée sur la reconnaissance de valeur de la communication d'une œuvre au public et sur une juste et proportionnelle rémunération de son auteur ou de son autrice, la gestion collective s'adapte aux nouveaux schémas et aux nouvelles contingences de l'écosystème des médias et du numérique.

Dans cet univers instable, la Scam termine l'année 2020 avec 103,8 millions d'euros de perceptions récurrentes, un montant constant par rapport à 2019. Cette stabilité masque la réalité de la transformation structurelle du marché des médias: le recul des droits associés aux médias linéaires et une forte progression des droits liés aux médias non linéaires. À ce périmètre récurrent, il convient d'ajouter près de 9 millions d'euros de perceptions exceptionnelles qui correspondent à des régularisations d'exploitations sur des années antérieures.

Ventilation des perceptions par origine des droits



Les chaînes de télévision constituent toujours la première source de perception de la Scam avec 49% du montant total collecté. Les effets de la crise sanitaire sur les redevances de droits d'auteur qui affectent principalement les chaînes gratuites sont restés limités car les droits de 2020 ont été facturés sur la base d'à-valoir calculés sur les perceptions de 2019. Les perceptions 2021 seront davantage affectées.

Le niveau des droits de radiodiffusion demeure élevé grâce à la stabilité de la rémunération

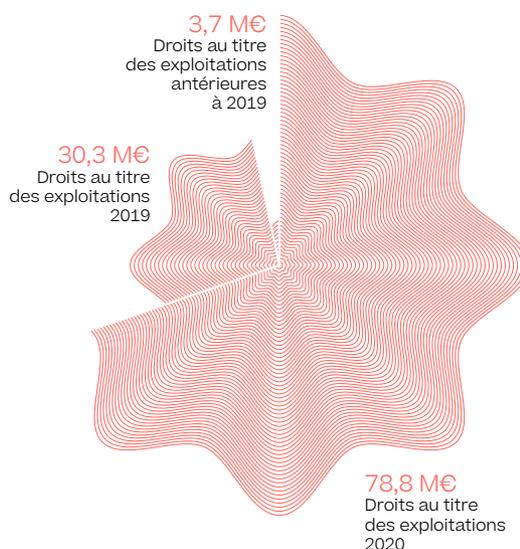
provenant de Radio France. La progression globale observée s'explique par le niveau des perceptions dans les lieux publics (cafés, hôtels, restaurants...) en 2019, soit avant leur fermeture pour cause de Covid.

Les droits associés à la gestion collective obligatoire (copie privée...) augmentent fortement en raison de l'imputation de deux années de droits suite à la perception désormais directe de ces droits auprès de Copie France (qui transitaient alors par la Sofia et Ava).

112 millions du côté des perceptions, 106 millions du côté des répartitions... la différence entre les deux s'explique simplement. Les droits perçus une année ne sont pas ceux reversés la même année. En effet, les droits versés aux membres sont le fruit d'un processus qui prend plusieurs mois : négociation puis encaissement effectif desdits droits par la Scam, réception puis analyse des données des diffuseurs, croisement avec notamment quelque 150 000 nouvelles œuvres déclarées chaque année, élaboration des tarifs puis enfin le versement des droits.

La perception des droits: 112,8 M€

La Scam a collecté plus de 112 millions d'euros de droits d'auteur en 2020, soit une progression annuelle de 2,5 %. Les exploitations 2020 constituent 69,8 % des perceptions de l'année et celles de 2019 représentent 26,9 %.



La répartition des droits: 106,07 M€

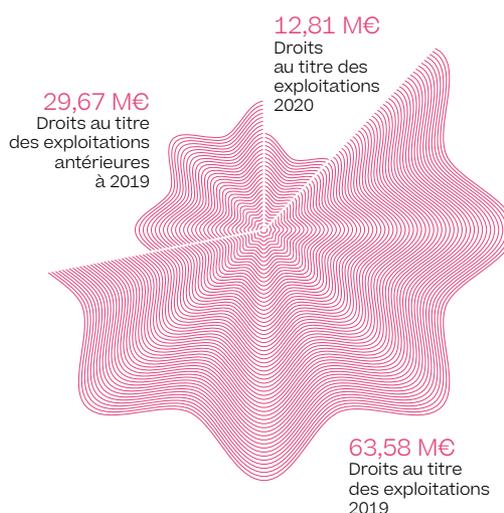
En 2020, les droits répartis aux auteurs et autrices atteignent 106,07 millions d'euros, une hausse annuelle de 2,9 % due essentiellement à l'accélération des répartitions de droits aux vidéastes et à la progression des droits relatifs aux exploitations 2019 sur les chaînes historiques.

Près de 60 % des droits versés concernent des exploitations 2019. Les exploitations des années antérieures à 2019 représentent près de 28 % des droits répartis et celles de l'année de l'exercice (2020) un peu plus de 12 % des droits.

Par ailleurs, la Scam a mené plusieurs actions pour aider les auteurs et autrices en cette année de pandémie :

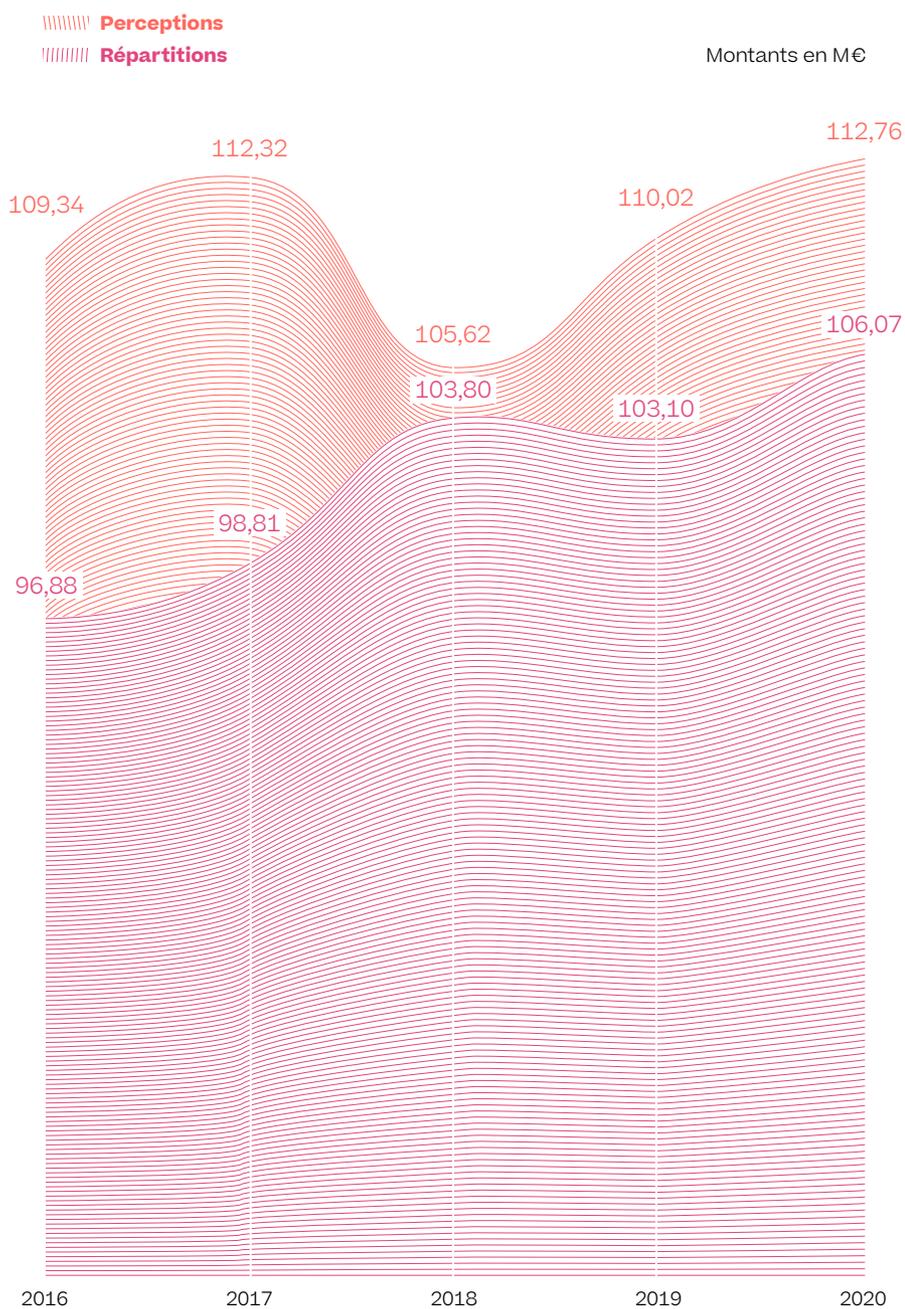
- ★ La répartition de certains droits a été anticipée, comme ceux de reprographie et de copie privée de l'écrit et des images fixes, ainsi que les droits mutualisés versés aux journalistes de France Télévisions et de l'Ina. Un effort a également porté sur les droits belges de l'écrit.

- ★ Le mécanisme d'avances et de paiements par anticipation des droits dus a été modifié.



Ainsi, les membres qui en ont fait la demande ont pu bénéficier d'une avance représentant 90 % du montant des droits à verser. Les sollicitations ont d'ailleurs fortement augmenté après le premier confinement, entre avril et juillet.

Évolution sur 5 ans des perceptions et des répartitions



Ventilation des répartitions par type de droits

— **80,5% des droits versés aux auteurs et aux autrices concernent des exploitations audiovisuelles**, soit 85,4 millions d'euros. Une hausse annuelle de 1,1% qui s'explique notamment par une meilleure exposition du répertoire de la Scam sur TF1 et M6 en 2019 et par une évaluation prudente des tarifs 2018 relatifs aux exploitations sur France Télévisions, dans l'attente d'un nouvel accord survenu depuis avec le groupe public.

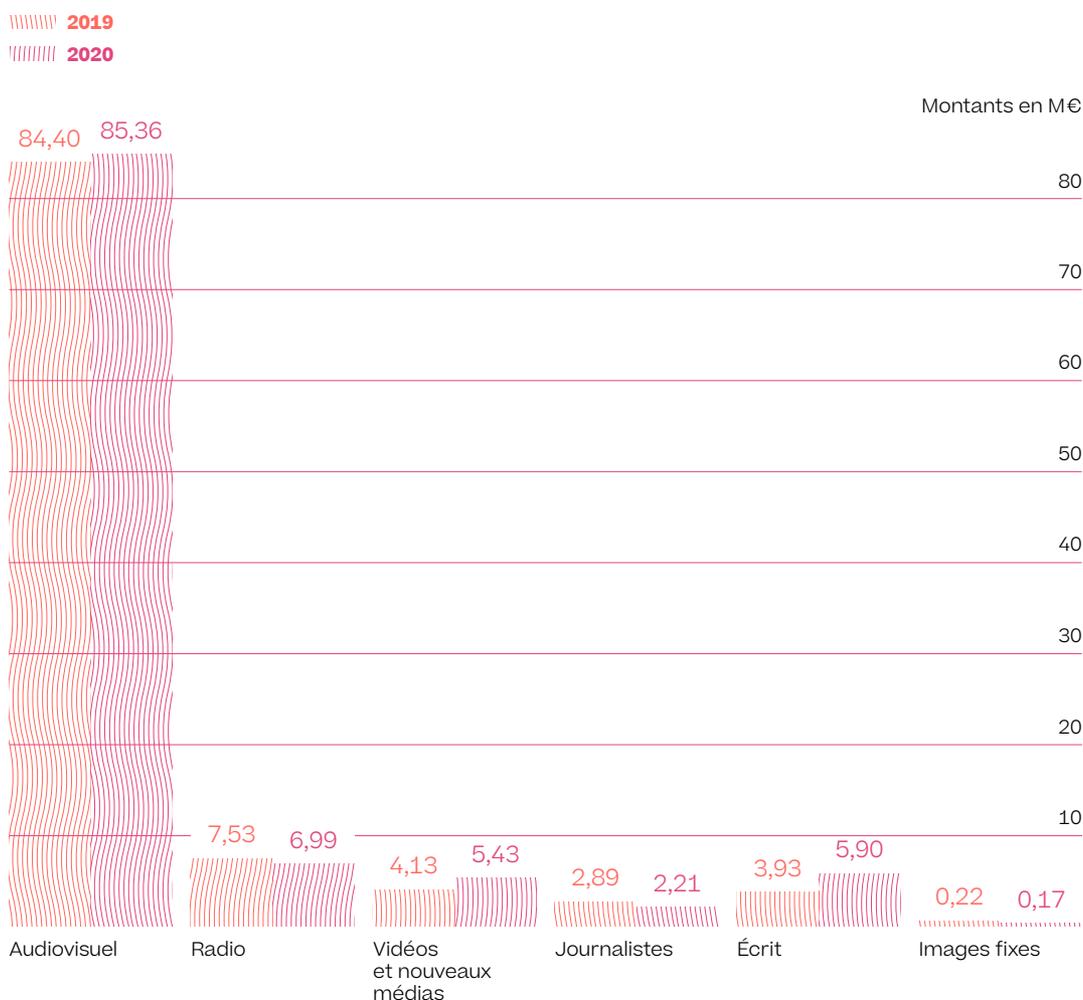
— **6,6% des droits répartis concernent les exploitations radiophoniques**. La baisse annuelle de 7,1% a deux causes principales : la grève des antennes de Radio France fin 2019 et la difficulté pour les auteurs et autrices à récupérer leur attestation de diffusion auprès des radios associatives fermées pendant le premier confinement.

— **Les accords journalistes représentent 2,1% des droits répartis**. La chute de 23,3% n'est pas due à une baisse du tarif mais à l'absence de solde pour les journalistes de France Télévisions qui perçoivent désormais l'intégralité de leurs droits en un seul versement.

— **Les droits pour les exploitations sur les plateformes et services web atteignent 5,1% des droits versés**, en progression de 31,4% en raison de l'accélération des répartitions aux vidéastes de YouTube.

— **Le répertoire de l'écrit représente 5,6% des droits mis en répartition**. Une envolée de 50,2% due aux droits belges et aux nombreux nouveaux bénéficiaires des droits de copie privée et de reprographie de la presse écrite.

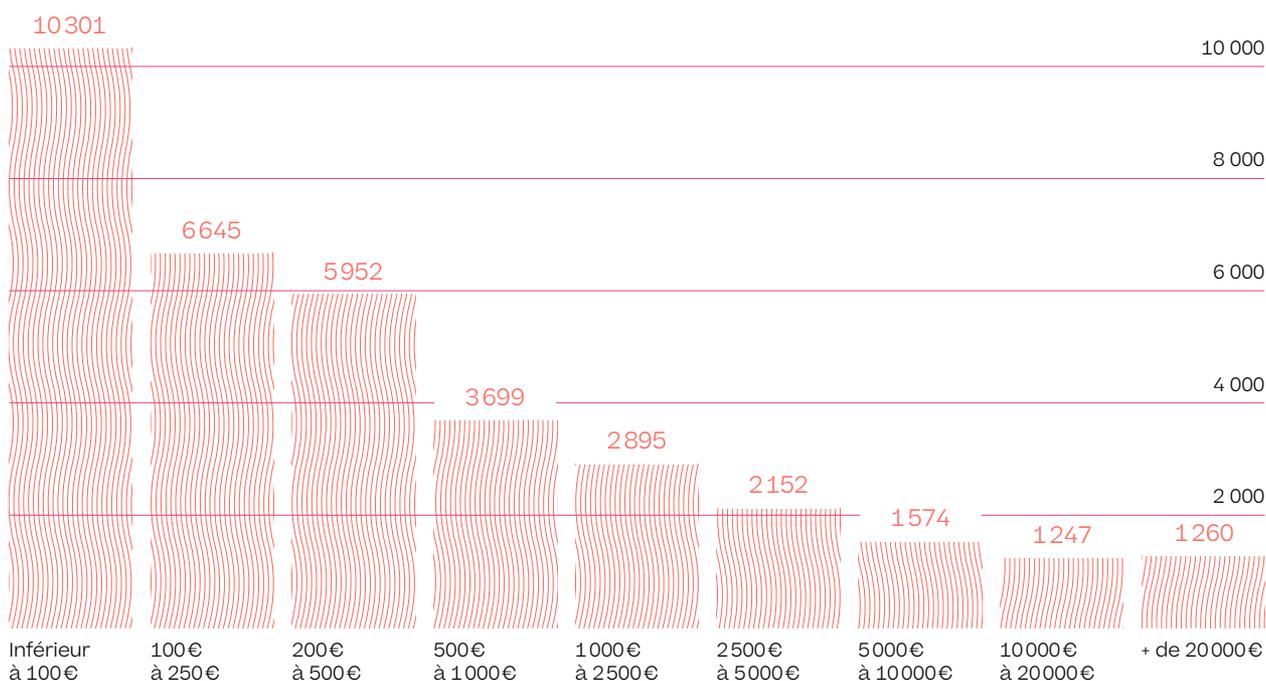
— **Les images fixes représentent 0,16% des droits versés**, en baisse de 24,6% après la mise en répartition de deux années de droits de copie privée l'année précédente.



35 725 ayants droit ont bénéficié d'un versement de droits

Le nombre d'ayants droit ayant reçu des droits de la Scam en 2020 est stable (-0,3%). Les tranches supérieures à 2 500 € restent

constantes alors que les tranches inférieures subissent quelques variations. La baisse du volume de droits de reprographie répartis en 2020 constitue la cause principale du renforcement du nombre de bénéficiaires de la tranche inférieure à 100 €. La faiblesse des sommes du plus grand nombre a plusieurs origines: il s'agit soit des droits de gestion collective obligatoire (essentiellement des droits de copie privée de l'écrit), soit d'exploitations sur des médias aux économies fragiles ou aux audiences restreintes, soit (selon les années) de soldes de droits d'exploitations passées.



Ventilation des membres par répertoire et type de droits perçus

Plus de 23% des membres perçoivent des droits de différentes natures témoignant ainsi de leur caractère pluridisciplinaire.

Collège des membres	Nature des droits				
	Audiovisuel	Radio	Écrit	Images fixes	Autres*
Audiovisuel	13 667	275	5 621	357	6 807
Radio	391	1 923	1 910	85	1 759
Écrit	231	153	5 110	386	815
Images fixes	39	1	137	363	4

*essentiellement des droits liés aux accords journalistes (FTV, Radio France, Ina...).



5 —
LA

GESTION

Les comptes 2020
se soldent par un
excédent de gestion
de 36 616,40 euros.
Cet excédent de
gestion sera affecté
selon les modalités
validées par le conseil
d'administration.

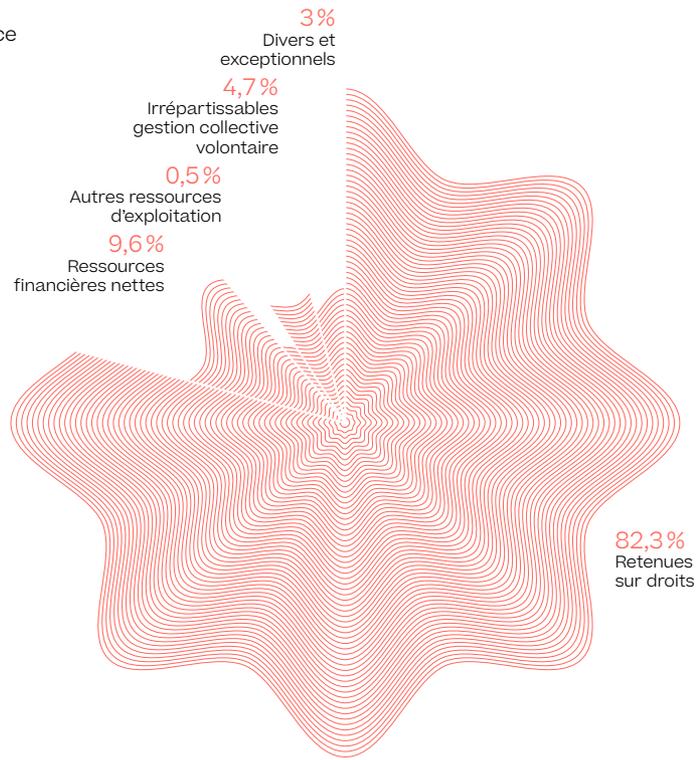
ci-contre **Frédéric Pajak**

Prix du Récit dessiné

Manifeste incertain, volume VIII, cartographie du souvenir
Les Éditions Noir sur Blanc, 2019

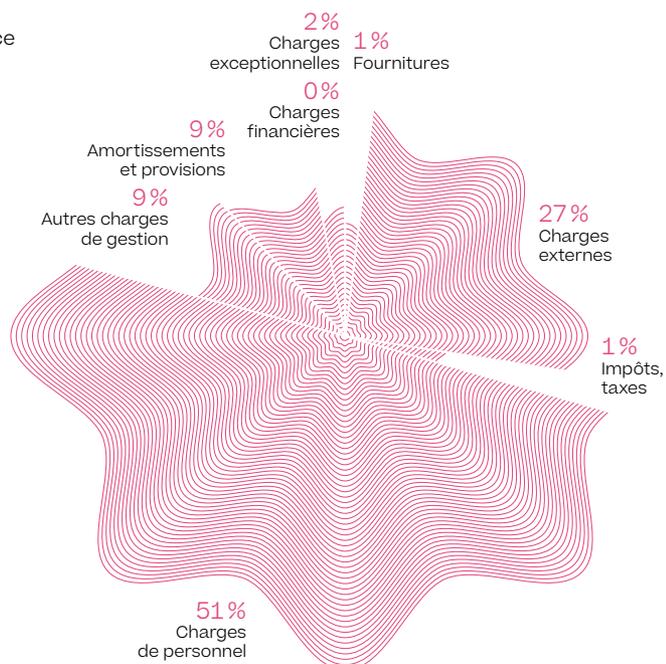
Les produits: 19 327 840 €

(cf. analyse des produits de l'exercice
Annexes page 14)



Les charges: 19 291 223 €

(cf. analyse des charges de l'exercice
Annexes page 14)



Le bilan au 31 décembre 2020

(montants en €)

Actif	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
Actif immobilisé	34 045 538	17 979 880	16 065 658	16 679 450
Immobilisations incorporelles	14 710 609	9 704 762	5 005 847	5 204 058
Immobilisations corporelles	16 505 294	8 188 481	8 316 813	8 670 285
Immobilisations financières	2 829 635	86 637	2 742 999	2 805 107
Actif circulant	162 997 629	354 277	162 643 352	163 738 034
Créances	2 071 931	354 277	1 717 654	1 067 598
Valeur mobilière de placement	136 963 000	0	136 963 000	135 686 326
Disponibilités	23 962 697		23 962 697	26 984 109
Compte de régularisation	170 361	0	170 361	135 161
Charges constatées d'avances	170 361		170 361	135 161
Total actif	197 213 528	18 334 157	178 879 371	180 552 644

Passif	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux propres	368 171	354 013
Provisions pour risques et charges	859 003	914 218
Dettes	177 615 580	179 218 780
Adhésions en cours	69	69
Auteurs/autrices affectation en attente	0	123
Auteurs/autrices crédateurs	5 507 024	4 739 993
Auteurs/autrices non membres	5 691 445	5 187 314
Auteurs/autrices règlements en attente	1 940 393	2 103 331
Créditeurs divers	8 036 937	7 794 414
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	652 252	510 614
Dettes fournisseurs immobilisations	262 681	320 248
Droits à répartir aux auteurs/autrices	143 696 302	146 025 076
Droits à répartir à des OGC	1 211 025	1 141 141
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	1 309
État, impôts & taxes	712 711	225 637
Intérêts courus	9 132	10 811
Irrépartissables gestion collective volontaire	1 137 083	2 037 660
Irrépartissables gestion collective obligatoire	376 480	0
Organismes sociaux	7 647 788	8 571 748
Personnel	734 258	549 292
Excédent de retenue statutaire	36 616	65 633
Total passif	178 879 371	180 552 644

Le compte de gestion

(montants en €)

	Année 2020	Année 2019
Produits d'exploitation	17 310 370	15 343 011
Retenue statutaire sur les répartitions	13 136 181	12 838 122
Retenue statutaire sur les perceptions	2 761 730	1 772 233
Production immobilisée	316 962	535 039
Autres produits	1 095 497	197 617
Charges d'exploitation	18 931 767	17 184 789
Fournitures	129 824	184 438
Charges externes	5 236 980	3 685 283
Impôts, taxes	209 637	218 554
Charges de personnel	9 757 140	9 494 252
Autres charges de gestion	1 841 576	2 040 815
Amortissements et provisions	1 756 610	1 561 447
Résultat d'exploitation	-1 621 397	-1 841 777
Résultat financier	1 840 030	1 948 034
Produits financiers	1 852 821	2 068 002
Charges financières	12 791	119 968
Résultat courant	218 633	106 257
Résultat exceptionnel	-182 016	-40 624
Produits exceptionnels	164 649	365 343
Charges exceptionnelles	346 666	405 966
Excédent de retenue statutaire	36 616	65 633

Les frais de gestion

Combien la gestion de la Scam coûte-t-elle à ses membres ?
La Scam présente deux manières de calculer le ratio des prélèvements sur droits.

— **Si on n'assimile pas les produits financiers** utilisés pour le financement de la gestion courante, ce calcul fait apparaître un taux du coût de gestion de 14,45% (+ 0,61 point). Cette variation s'explique essentiellement par la modification du taux de retenue sur les perceptions 2019 (2,80% contre 1,90% appliqués sur les perceptions) affectant les comptes 2020. Cette modification de taux s'inscrit dans le cadre du financement exceptionnel du plan de modernisation des systèmes d'information approuvé par l'assemblée générale 2018.

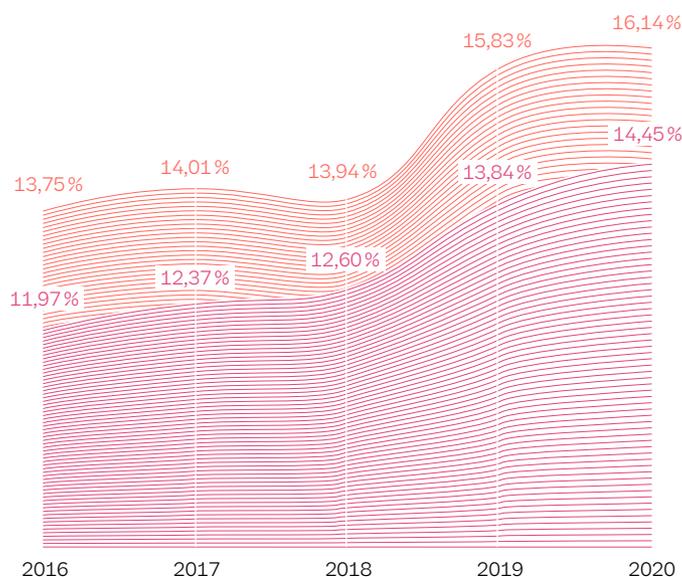
Les taux de prélèvement sur répartition de droits demeurent, individuellement et par typologie de droits, inchangés.

— **Si on assimile les produits financiers** utilisés pour le financement de la gestion courante comme des prélèvements sur droits, ce ratio passe à 16,14% pour 2020 (+ 0,31 point).

Sans cette modification exceptionnelle du taux de retenue statutaire sur perception validée en assemblée générale, ces ratios auraient été inférieurs en 2020 en comparaison de 2019.

▄▄▄▄▄ **Hors utilisation des produits financiers**

▄▄▄▄▄ **Avec utilisation des produits financiers**



La trésorerie

Au 31 décembre 2020, le bilan fait apparaître à son actif une trésorerie disponible de 161 millions d'euros. Ce montant est en compensation de dettes inscrites au passif et doit notamment permettre de faire face à l'ensemble des droits des auteurs restant à répartir et à payer, à savoir :

— **143,7 millions d'euros de droits en attente de répartition.** Ce sont les sommes reçues des diffuseurs ou d'autres organismes de gestion collective (OGC) dont la répartition n'est pas encore intervenue.

★ 86,7 millions d'euros correspondent aux années d'exploitation N, N-1 qui entrent dans le calendrier de répartition en fonction de la nature de l'exploitation.

★ 57 millions d'euros correspondent à des années d'exploitation plus anciennes dont la mise en répartition se fait au fur et à mesure du travail d'analyse effectué selon la nature des exploitations et de l'ancienneté.

	Année 2020	Année 2019
Années antérieures à N-3	45 321 531	46 668 943
Année N-3	2 893 470	3 468 431
Année N-2	8 727 859	10 389 874
Année N-1	24 740 685	25 322 044
Année N	61 977 757	60 138 240
Année N+1	35 003	37 545
Total	143 696 305	146 025 078

Montants en euros

— **5,5 millions d'euros de comptes d'auteurs/autrices créditeurs** pour lesquels le paiement n'a pas été effectué pour plusieurs raisons et malgré les actions menées :

- ★ auteurs/autrices sans coordonnées postale et bancaire à jour,
- ★ auteurs/autrices décédées pour lesquelles la succession n'est pas encore finalisée,
- ★ auteurs/autrices étrangères n'ayant pas fourni les documents fiscaux obligatoires.

— **5,7 millions d'euros pour le compte d'auteurs/autrices non membres** pour lesquelles une répartition des droits a été calculée mais qui n'ont pas encore adhéré. Malgré les relances régulières, il s'agit principalement de journalistes permanents des diffuseurs avec lesquels la Scam a des accords.

— **1,9 million d'euros de droits en attente de règlement** pour des auteurs et autrices :

- ★ dont les déclarations sont absentes ou incomplètes,
- ★ dont la quote-part entre ayants droit n'est pas validée,
- ★ qui sont bloqués pour des problèmes juridiques.

— **Le solde de la trésorerie restant est composé pour l'essentiel du montant des irrépartissables disponibles et des sommes finançant les activités culturelles et l'action sociale à destination des auteurs et autrices.**

Le placement de ces sommes, le temps de leur affectation, génère des produits financiers affectés à la gestion courante de la Scam, permettant ainsi de limiter le niveau des retenues statutaires sur les droits.

Dans le contexte financier lié à la crise sanitaire, l'ensemble du portefeuille de placements a très bien résisté à la chute vertigineuse des marchés fin mars 2020. Cette solidité a permis une reprise définitive de provision sur moins-values latentes pour un montant de 208 000 euros au 31 décembre 2020.

L'encours moyen de la trésorerie placée, hors notre compte courant, a été de l'ordre de 142,5 millions d'euros et le rendement global du portefeuille pour 2020 ressort à + 1,74 %.

La gestion des « irrépartissables »

Conformément au code de la propriété intellectuelle, l'assemblée générale statue sur la politique générale des sommes dites « irrépartissables », à savoir qui n'ont pu être versées par manque d'information permettant d'identifier soit les œuvres concernées, soit les auteurs/autrices :

— **D'une part, lesdites sommes prescrites issues de la gestion collective volontaire** dont l'affectation est décidée par le conseil d'administration. Elles sont actuellement affectées au compte de gestion et utilisées pour faire face à des dépenses exceptionnelles, au financement

d'organismes professionnels ou à la constitution de provisions pour risques juridiques ou financiers. En 2020, le conseil d'administration a ainsi financé le fonds d'aide Scam Covid-19 à hauteur de 750 000 € et des structures professionnelles pour 150 700 €.

— **D'autre part, lesdites sommes issues de la gestion collective obligatoire** (copie privée, droits de reprographie, droits de prêt public...) n'ayant pu être réparties au terme du délai légal. Ces sommes doivent, par disposition légale, être affectées en totalité à des actions d'aide à la création, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation. En 2020, le conseil d'administration a ainsi complété le financement des actions culturelles courantes à hauteur de 50 000 €.

	Sommes irrépartissables issues de la gestion collective volontaire	Sommes irrépartissables issues de la gestion collective obligatoire
Solde au 01/01/2020	2 037 660	0
Transferts de sommes répartissables aux sommes non répartissables	123	426 480
Utilisations pour des actions culturelles		50 000
Utilisations conformes à la politique générale	900 700	
Transferts de sommes non répartissables aux sommes répartissables		
Solde au 31/12/2020	1 137 083	376 480

Montants en euros

6 —

L'ACTION CULTURELLE

En 2020, la Scam
a consacré 2 346 448 €
aux actions culturelles,
en baisse de 9,7 %
par rapport à 2019.

ci-contre **Claude Guibal**

Prix Christophe de Ponfily pour l'ensemble de l'œuvre



Covid oblige...

La crise sanitaire qui a mis la planète en hibernation prolongée n'a évidemment pas épargné l'action culturelle de la Scam. Faire, défaire, refaire... de Charybde en Scylla, débats, rencontres, projections, Festival des Étoiles, Nuit de la radio, remise des prix ont été déprogrammées, reprogrammées pour finalement devoir être annulées.

Mais...

Grâce à la mobilisation des jurys réunis en visioconférence, la Scam a réussi à maintenir son dispositif Brouillon d'un rêve pour aider auteurs et autrices à développer leur projet. Les Prix et les Étoiles de la Scam ont également été attribués même si ces récompenses n'ont pas pu être célébrées devant un public comme il se doit.

Les rendez-vous d'information (permanences juridiques, fiscales, Brouillon d'un rêve...) ont été organisés en ligne. Enfin, la Scam a marqué sa solidarité avec les structures professionnelles et manifestations culturelles en honorant ses engagements financiers même lorsque les festivals ont été annulés ou reportés. Elle a même signé de nouveaux partenariats avec Fame, le Festival Photo La Gacilly, le Festival Lumière et les Storygraphes. Grâce au DocDay du Marché du film à Cannes, la Scam a pu mettre en lumière Dieudo Hamadi, sélectionné par la Quinzaine avec son film *En route pour le milliard* (lauréat Brouillon d'un rêve).

Les comptes de l'action culturelle

pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 – sommes affectées collectivement au cours de l'exercice – L 321-9 du CPI (montants en milliers d'euros)

Prélèvements sur perceptions	2 260
Audiovisuel et sonore	1 198
Littéraire	563
Image fixe	50
Droits presse	449
À déduire copie privée Scelf	-3
Affectation Résultat 2019	0
Irrépartissables de gestion collective obligatoire	50
Produits financiers	17
Produits d'action culturelle	2 323
Aide à la création	
Bourses d'aide à la création	772
Promotion et diffusion des œuvres	
Activités Scam	161
Partenariats	718
Prix & Étoiles	370
Action Culturelle en Belgique	105
Action Culturelle au Canada	12
Éducation artistique et culturelle	
Éducation artistique et culturelle	11
Aide à la formation	
Soutien à la formation des auteurs et autrices	171
Fonds d'urgence	
Transfert budget culturel vers Fonds d'urgence 2020	27
Charges d'action culturelle	2 346
Déficit de la période	-23

Les bourses Brouillon d'un rêve

En 2020, la Scam a maintenu son budget phare consacré aux aides directes apportées aux autrices et aux auteurs, soit 771 785 €. Si les différents jurys ont décerné moins de bourses, ils les ont en revanche mieux dotées. Une nouvelle aide, la bourse Brouillon d'un rêve *Impact* dédiée aux vidéastes du web a été mise en place.

	Projets inscrits	Projets aidés
Documentaire	900	95
Écritures et formes émergentes	62	8
Impact	98	10
Journalisme	83	6
Littéraire	97	5
Photographie et dessin	119	4
Pierre Schaeffer	5	3
Sonore	166	13
Total	1530	144

Les Prix

Des jurys composés à parité d'auteurs et d'autrices ont attribué vingt-six prix pour des créations singulières, des œuvres naissantes ou l'ensemble d'une carrière. De manière transversale à l'ensemble des répertoires, le Prix Jean-Marie Drot, décerné à une personnalité ayant œuvré pour le partage culturel, la défense des droits des auteurs et autrices ou la création, a été remis à Claude Guisard qui, tout au long de sa carrière, a permis à tant d'œuvres d'exister comme leurs auteurs et autrices les avaient imaginées.

Les Étoiles et leur festival

Pour sa 15^e édition, le jury des Étoiles de la Scam, présidé par Carmen Castillo, a consacré trente films éclectiques, singuliers, exigeants... diffusés à la télévision. Au palmarès des diffuseurs, Arte et le Groupe France Télévisions tiennent le haut de l'affiche notamment grâce aux chaînes régionales de France 3. Les chaînes locales câblées reviennent en force dans le palmarès en étant présentes aux génériques de près de la moitié des films primés. Côté francophonie, la Belgique rafle la mise en étant présente aux génériques de huit films dont six fois la RTBF.

Pandémie et confinement obligent, le Festival les Étoiles du documentaire 2020 n'a pas pu se tenir mais ses partenaires (Télérama, Tènk et KuB) ont pris le relais en mettant en ligne un large éventail du palmarès.

La Maison Agnès Varda des auteurs et des autrices

Fermée plus de la moitié de l'année, et ouverte sous contraintes sanitaires l'autre moitié, la Maison a néanmoins accueilli 887 visites et seulement 48 projections. Trois ateliers ont également pu être organisés dont le dernier sous forme de webinaire a accueilli plusieurs centaines de personnes. La Covid aura au moins permis d'accélérer le processus de mise en ligne de ces ateliers.

La totalité des aides figure en détail sur le site scam.fr et dans la base de données des aides culturelles versées par les organismes de gestion collective, aidescreation.org.



7 — L'ACTION SOCIALE

Indépendamment de la crise sanitaire pour laquelle la Scam s'est mobilisée dès le mois de mars (lire *Les Temps forts* en page 9), la Scam mène depuis toujours une action sociale.

[ci-contre](#) **Françoise Romand**

Prix Charles Brabant pour l'ensemble de l'œuvre audiovisuelle

[page 31](#) **Randa Maroufi**

Prix de l'Œuvre expérimentale

Bab Sebta, 19', Barney Production, Mont Fleuri Production, 2019

En dehors de cette crise conjoncturelle, la Scam déploie son action sociale plus traditionnellement sur trois axes :

— **Des consultations d'assistante sociale** qui propose aux auteurs et autrices une écoute et des conseils pour faciliter la recherche de solutions personnelles ou professionnelles. Elle informe des dispositifs de protection sociale, apporte une aide psychosociale et effectue un travail de liaison avec divers organismes.

— **Un fonds de solidarité** permettant l'attribution de soutiens financiers aux auteurs et autrices

membres en difficulté. Il permet d'aider ponctuellement ceux et celles qui en font la demande, après approbation du bureau du conseil d'administration. Les sollicitations de ce fonds ont crû de 20 % en 2020.

— **La « contribution seniors »** est attribuée aux auteurs et aux autrices ayant atteint l'âge de 65 ans, justifiant d'une durée d'adhésion d'au moins 20 ans et d'une assiette minimum de droits d'auteur versés par la Scam sur une période donnée.

Les dépenses d'un montant total de 2 750 254 € ont bénéficié à 2 728 auteurs et autrices.

Année de règlement	Contribution seniors	Nombre d'allocataires
2016	2 064 929 €	1 945
2017	2 276 295 €	2 143
2018	2 438 598 €	2 383
2019	2 547 734 €	2 524
2020	2 652 404 €	2 676

Fonds de solidarité	Nombre d'allocataires
63 500 €	32
73 250 €	35
73 800 €	39
77 800 €	43
97 850 €	52

Par ailleurs, cette année, la Scam a accompagné 27 auteurs et autrices dans la constitution de leur dossier pour régulariser leurs cotisations vieillesse arriérées. En effet, depuis 2016 et jusqu'au 31 décembre 2021, les auteurs et autrices n'ayant pas cotisé à la retraite sur leurs droits d'auteur peuvent régulariser des trimestres ou cotiser sur une assiette plus large pour améliorer les droits à la retraite de base.



8 — LA SCAM BELGIQUE ET LA SCAM CANADA

Scam Belgique

par Frédéric Young,
délégué général pour la Belgique

En termes d'encaissements et de répartition, l'année est atypique en raison de la crise sanitaire. Les encaissements, avant partage, se sont élevés à 7 310 287 € soit une baisse annuelle de 15,3%. Les perceptions en audiovisuel/câble ont chuté en raison essentiellement d'un décalage dans le partage des droits de retransmission, mais celles de copie privée et reprographie sont en progression grâce à la libération de provisions pour litiges.

Un nouveau tarif pour la retransmission et l'injection directe a été proposé à l'automne aux distributeurs et les négociations ont commencé.

Le renouvellement du contrat avec la VRT reste bloqué par les exigences irréalistes du service public flamand, malgré des propositions raisonnables de la Scam prenant en compte un usage croissant de ses répertoires.

Enfin, dans le domaine de l'écrit, la Scam s'est concentrée sur des actions visant à faire remonter les perceptions et sur l'établissement d'un contrat de filière pour le livre.

En 2020, 7 310 287 € ont été répartis aux membres de la Scam et aux sociétés sœurs, dont 4 152 663 € aux membres résidant en Belgique, en augmentation par rapport à 2019 (3 284 548 €).

La vie de la société est restée intense malgré le confinement. La Scam a maintenu tous ses services en basculant en télétravail généralisé.

La Scam a enregistré 207 nouvelles adhésions et seulement 4 démissions. 6 526 œuvres de l'écrit, 115 œuvres radiophoniques, 1 742 œuvres audiovisuelles et 12 193 œuvres Web ont été déclarées à la Scam Belgique.

Le soutien culturel et social aux membres de la société a été accentué, le comité belge présidé par Renaud Maes souhaitant marquer sa solidarité avec les auteurs et les autrices confrontées aux annulations massives de festivals, de tournages, de salons...

Le comité s'est même substitué provisoirement à certaines institutions qui tardaient à dédommager les auteurs et autrices.

Le partenariat avec Orange et le Centre du cinéma et de l'audiovisuel en matière d'écriture de projets audiovisuels s'est poursuivi avec succès.

L'année 2020 a vu une croissance des interventions juridiques à cause de la crise.

Outre ces chiffres, les événements marquants peuvent être regroupés en trois sujets :

— L'action professionnelle

L'accès aux allocations de chômage Covid pour le secteur artistique, voté au Parlement fédéral, a été le fruit d'une puissante action concertée des fédérations professionnelles dont la Scam.

Le travail s'est poursuivi sur la réforme du « régime de chômage artistes » et de la protection sociale des auteurs et autrices.

Les comités belges de la Scam et de la SADC ont déposé à la commission des affaires sociales du Parlement, une note globale de réflexion conjointe fondée sur les données et avis des membres recueillis grâce à l'outil participatif « Visibles ensemble ».

Au sein du PILEn (partenariat interprofessionnel du Livre et de l'édition numérique), la Scam a contribué à la formulation des mesures de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles destinées aux auteurs et autrices au sein d'un plan d'aide (lire www.pilen.be); ses suggestions ont été largement suivies par la ministre de la Culture, Bénédicte Linard.

— L'action légale

La Scam est intervenue au cours des travaux préparatoires pour transposer en Droit belge les directives « Droits d'auteur » et « Cable/Satellite II ». Plusieurs de ses suggestions semblent porter leurs fruits.

— La Medaa

Le début 2020 a démontré l'énorme attrait de la Medaa pour les membres et les organisations culturelles : espaces de travail partagé, séminaires, colloques, remise de prix... la Maison de Bruxelles a foisonné de personnes et de projets, jusqu'à l'arrêt brusque dû au virus. Depuis, l'équipe maintient l'accueil virtuel et entretient les infrastructures dans l'attente impatiente de sa réouverture.

Scam Canada

Par **Élisabeth Schlittler**,
déléguée générale au Canada

2020 l'année virtuelle

Les contraintes dues à la crise sanitaire et aux directives gouvernementales n'ont pas ralenti les activités de la société. Au cours de cette année inédite, la Scam a particulièrement veillé à la régularité des répartitions de droits d'autant plus nécessaire pour les auteurs et autrices dont les revenus ont été affectés par la pandémie.

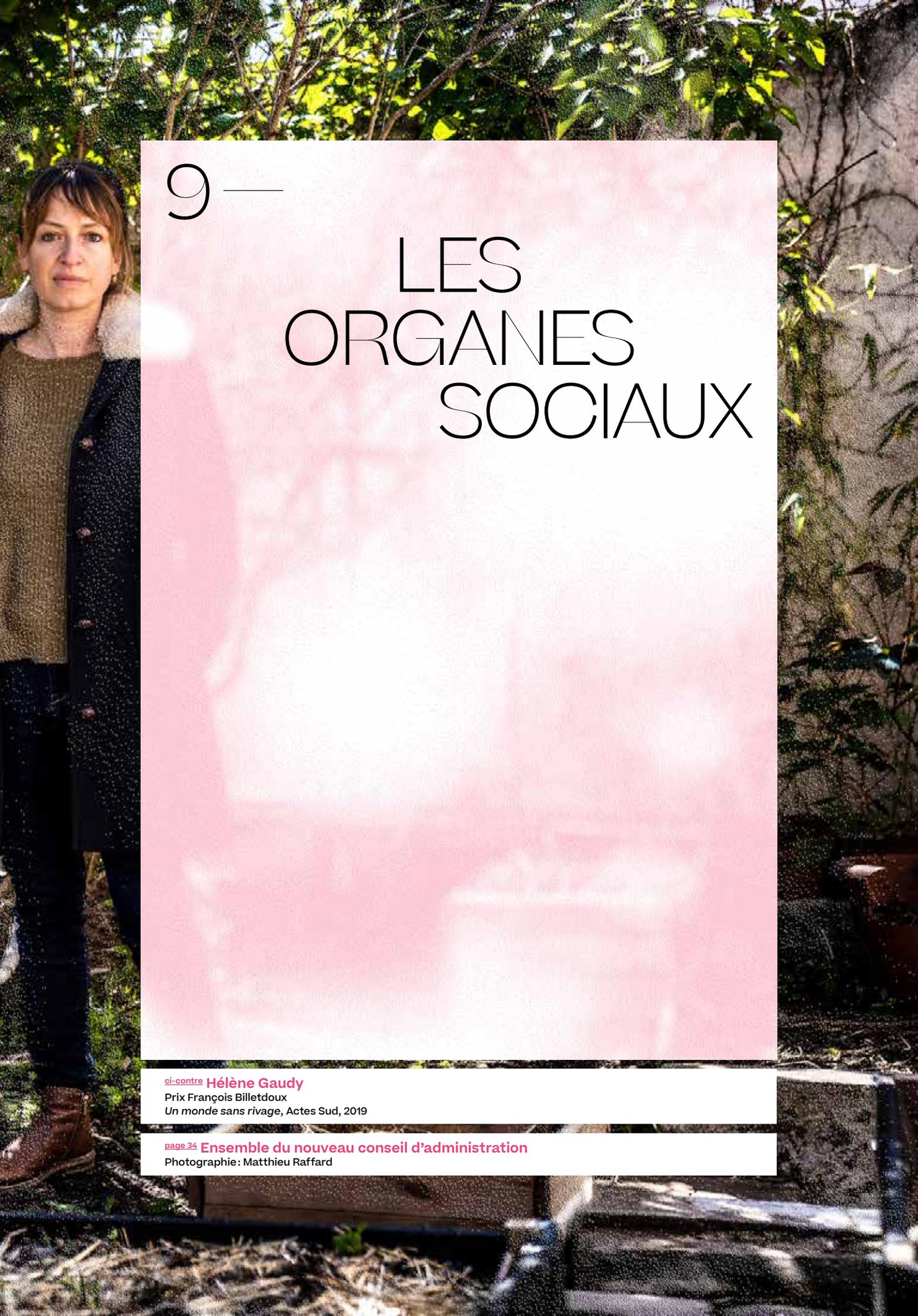
La perception des droits, la répartition et les adhésions n'ont pas varié significativement.

En 2020, l'examen législatif de lois décisives à la survie de la culture canadienne a été la toile de fond des activités de la Scam. Individuellement et au sein de regroupements professionnels, la Scam a poursuivi ses représentations pour que la Loi sur la radiodiffusion soit adaptée à l'ère numérique, notamment afin de contraindre les géants du web à investir dans la création nationale et à assurer sa mise en valeur.

La Scam a négocié de nouveaux accords avec la chaîne publique Télé-Québec ainsi qu'avec les chaînes thématiques Historia, Séries Plus et Teletoon, propriétés d'un groupe de télécommunications anglophone. L'avènement du numérique a compliqué les négociations avec les utilisateurs du répertoire auxquels il faut invariablement rappeler que l'exploitation numérique n'est pas gratuite et que leurs *nouveaux modèles d'affaires* doivent prévoir une rémunération juste et équitable pour les auteurs et autrices des œuvres diffusées.

Côté action culturelle, pour la deuxième année, la Scam, partenaire des Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM), a présenté le Prix Nouveaux Regards qui récompense des autrices ou des auteurs émergents.

Par ailleurs, sept bourses ont été attribuées même si force est de constater une diminution du nombre de projets reçus. Cette baisse reflète le contexte peu propice aux projets à long terme, ainsi que la diminution du soutien des institutions au documentaire, même si sa popularité ne se dément pas comme en témoignent l'assistance aux événements qui le célèbrent et la création de plateformes qui lui sont consacrées.



9 —

LES ORGANES SOCIAUX

[ci-contre](#) **Hélène Gaudy**

Prix François Billeldoux

Un monde sans rivage, Actes Sud, 2019

[page 34](#) **Ensemble du nouveau conseil d'administration**

Photographie: Matthieu Raffard

Le conseil d'administration Scam 2019/2021

Collège des œuvres audiovisuelles:

[10] Brigitte Chevet, [15] Stéphanie Elbaz,
[5] Amalia Escriva, [7] Geneviève Guicheney,
[2] Brigitte Hansen (représentante des traducteurs),
Patrick Jeudy, [1] Sonia Kronlund,
[18] Rémi Lainé (trésorier), [9] Virginie Linhart,
Marie Mandy, [19] Florence Martin-Kessler
(démissionnaire le 15 octobre 2020),
[11] Laëtitia Moreau (présidente, représentante
des écritures et formes émergentes),
[12] Jérôme Prieur.

Collège des œuvres sonores ou radiophoniques:

[17] Leila Djitli, [6] Alain Kruger, [3] Karine Le Bail,
[4] Emmanuel Moreau.

Collège de l'écrit:

[16] Colette Fellous, Benoît Peeters.

Collège des images fixes:

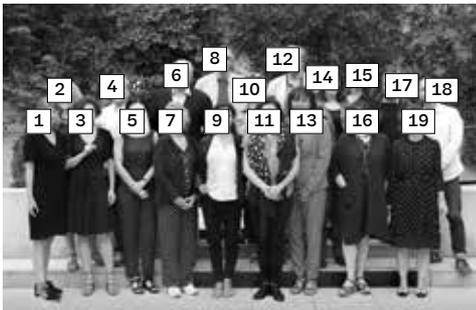
[14] Bénédicte Van der Maar.

Collège des journalistes:

[13] Lise Blanchet (vice-présidente),
[8] Alain Le Gouguec.

Représentant du comité belge:

Renaud Maes



Le comité de surveillance Scam 2019/2021

Bernard Apfeldorfer, Anne de Giafferi (Présidente), Jean-Jacques Le Garrec, Marie-Dominique Montel, Geneviève Wiels.

Le comité belge Scam 2019/2021

Collège des œuvres audiovisuelles:
Emmanuelle Bonmariage, Jérôme Laffont, Jérôme Le Maire, Isabelle Rey, Nina Toussaint.

Collège des œuvres orales ou sonores:
Paola Stévenne.

Collège de l'écrit:
Myriam Leroy, Renaud Maes (président du comité belge), Emmanuèle Sandron, Nathalie Skowronek, Isabelle Wery.

Collège des œuvres d'art numérique:
Laurence Rosier.

Le comité canadien Scam/SACD 2019/2021

Collège de la télévision:
Bruno Carrière, Luc Dionne, Rafaële Germain, Marie-France Landry, Patrick Lowe.

Collège du cinéma:
Denys Arcand, Louis Bélanger, Benoit Pilon.

Collège du spectacle vivant:
Normand Charette, Pierre-Michel Tremblay.

Comité exécutif:
Luc Dionne (président), Benoit Pilon (vice-président).

Le comité de direction

Hervé Rony, directeur général
Franck Laplanche, directeur général adjoint
Véronique Bourlon, directrice de l'action culturelle
Stéphane Cochet, directeur des droits audiovisuels
Pascale Fabre, directrice des ressources humaines
Jan Handgraf, directeur de systèmes d'information
Olivier Imbert, directeur administratif et financier
Stéphane Joseph, directeur de la communication
Nicolas Mazars, directeur des affaires juridiques et institutionnelles
Didier Potier, directeur de la documentation générale et de la répartition

La commission des œuvres audiovisuelles

Administratrices et administrateurs membres de droit :

Brigitte Chevet (présidente de la commission),
Stéphanie Elbaz, Amalia Escriva,
Geneviève Guillaume-Guichenev, Brigitte Hansen,
Patrick Jeudy, Sonia Kronlund, Rémi Lainé
(vice-président de la commission), Virginie Linhart,
Marie Mandy, Laëtitia Moreau, Jérôme Prieur

Membres extérieurs désignés par le conseil d'administration :

Lise Blanchet (observatrice), François Caillat,
Gilles Cayatte (vice-président de la commission),
Matthieu Chatellier, Zouhair Chebbale,
Jérôme Clément-Wilz, Aymeric Colletta,
Jean-Charles Deniau, David Dufresne, Gilles
Elie-Dit-Cosaque, Marc Faye, Anna Feillou,
Damien Fritsch, Danielle Jaeggi, Valérie Julia,
Anna-Célia Kendall, Baudouin Koenig,
Atisso Médessou, Camille Ménager,
Stéphane Mercurio, Tania Rakhmanova,
Jean-Michel Rodrigo, Caroline Swysen

La commission des œuvres sonores ou radiophoniques

Administratrices et administrateurs membres de droit :

Karine Le Bail (présidente de la commission),
Leïla Djitli, Alain Kruger, Emmanuel Moreau

Membres par le conseil d'administration :

Mehdi Ahoudig, Judith Bordas, Julien Cernobori,
Antoine Chao, Andrea Cohen (vice-présidente),
Souleymane Coulibaly, Laurence Garcia, Linda
Lorin, Christian Rosset, Laurent Valière

La commission de l'écrit

Administratrice et administrateur membres de droit :

Colette Fellous, Benoît Peeters
(président de la commission)

Membres extérieurs désignés par le conseil d'administration :

Laura Alcoba, Pascal Boille, Catherine Clément
(vice-présidente), Simonetta Greggio,
Nedim Gürsel, Isabelle Jarry,
Bertrand Leclair, Pascal Ory

La commission des journalistes

Administratrice et administrateur membres de droit:

Lise Blanchet (présidente de la commission),
Alain Le Gouguec

Membres désignés par le conseil d'administration:

Patricio Arana, Jean-Pierre Canet, Didier Dahan,
Olivier Da Lage, Emilie Gillet (observatrice),
Geneviève Guillaume Guicheney (observatrice),
Eric Lagneau, Cédric Lang-Roth, Thierry Ledoux,
Emmanuel Moreau (observateur),
Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer,
Sophie Piard, Nathalie Sapena,
Bénédicte Van der Maar (observatrice),
Violaine Vermot-Gaud

La commission des images fixes

Administratrice membre de droit:

Bénédicte Van der Maar
(présidente de la commission)

Membres désignés par le conseil d'administration:

Nadia Benchallal, Aurélie Quintard
(vice-présidente), Alain Frappier, Jacques Graf,
Phouera Ing, Thierry Ledoux (observateur),
Tomas Van Houtryve, Steven Wassenaar

La commission des écritures et formes émergentes

Administratrice membre de droit:

Laëtitia Moreau
(présidente de la commission)

Membres désignés par le conseil d'administration:

Ludovic Bassal, Géraldine Brezault,
Jean-Marc Chapoulie, Aymeric Colletta
(observateur), Gilles Coudert, Camille Duvelleroy,
Isabelle Fougère, Pascal Goblot (vice-président),
Claudia Marschal, Ina Mihalache, Marianne Rigaux

LES LAURÉATS DES PRIX DE LA SCAM

Photographies
**Benjamin
Géminel**



Stéphane Manchematin



Amandine Casadamont

Marie N'Diaye



Françoise Romand



Serge Steyer



Sandra Reinflot



Frédéric Pajak



Randa Maroufi



Hélène Gaudy



Claude Guibal

